



Ce document fait suite à notre article, publiant un mail d'un de nos adhérents.

Il nous a semblé opportun de lancer le débat et cela a fonctionné car les commentaires ont été nombreux.

Pour répondre globalement à tous ces commentaires, nous détaillons ici notre philosophie sur la gestion de la pêche et notre position dans le département.

### GENERALITES

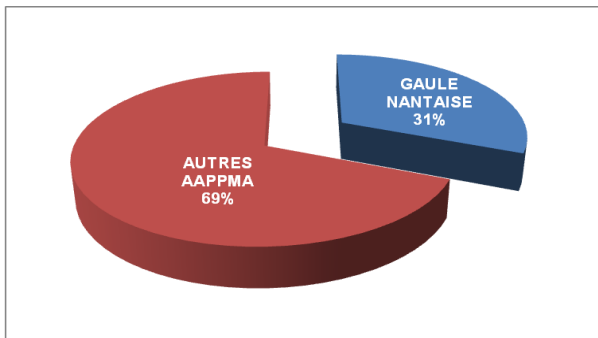
Au fil des décennies (depuis 1907 !), notre AAPPMA a acquis, les droits de pêche sur 36 plans d'eau

Les derniers en date à St Herblain (la Gournerie), Bouaye (la Mévelière) et Vigneux de Bretagne (le Choiseau).

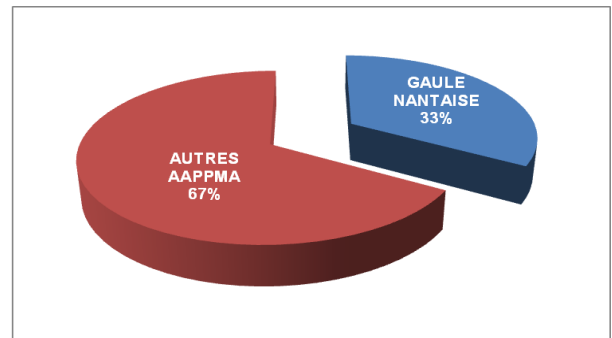
Nous sommes propriétaires de 10 plans d'eau et avons 15 conventions gratuites avec échéances renouvelables pour les 26 autres plans d'eau.

Ci dessous notre position dans le département

FD 44 : 103 PLANS D'EAU



FD 44 : dont 60 PLANS D'EAU < 2 ha



Nous avons également acquis des baux de pêche sur les rivières

Domaine public : 4 sur la Loire (payant état), 7 sur la Sèvre (payant Conseil départemental), 10 sur l'Erdre (payant Conseil départemental)

Nous avons également des lots sur le canal de Nantes à Brest et à Bout de Bois mais la fédération nous les a retirés

Domaine privé : 4 sur le Gesvres (gratuit), 3 sur le Cens (2 gratuits, 1 payant), 3 sur l'Acheneau et canal de la Martinière (1 gratuit, 2 payants syndicat de Marais), 1 sur Falleron (gratuit), 1 sur Ognon (gratuit), 1 sur la Chézine (payant)

Pour prendre en compte les demandes de nos pêcheurs nous avons mis en place un programme de gestion raisonnée, adapté à nos plans d'eau.

Pour les plans d'eau <2 ha limitation du nombre de cannes et prises

Pour les autres, réglementation générale

## ALEVINAGES

Nos plans d'eau et cours d'eau n'étant malheureusement pas en bon état écologique permettant une gestion patrimoniale, nous sommes conduits à effectuer des ré-empoissonnements

Pour maintenir un cheptel mais aussi pour développer le loisir pêche (ex concours carnassiers, opération truites)

Le problème est qu'une petite quantité de pêcheurs ne respectent pas notre philosophie en prélevant trop ou en ne remettant pas l'eau des poissons non maillés ou en prélevant dans les zones « no kill ». Ces comportements sont évidemment inadmissibles et découragent nos bénévoles : il suffit de lire les constats sur notre compte Facebook.....

Cependant il ne nous paraît pas acceptable de stigmatiser une catégorie de pêcheurs (les « anciens » ou les « vifieurs » par ex). Chaque adhérent a le droit de pratiquer la pêche comme il l'entend dans le respect de l'autre et du poisson.

Et ce n'est pas une question d'âge. Notre CA est composé majoritairement d'anciens ce qui ne l'empêche pas de promouvoir la pêche moderne.....

Par contre nous avons cessé d'aleviner les rivières car celles-ci sont exploitées par des pêcheurs professionnels ou amateurs aux engins sur le domaine public et par des pêcheurs au filet sur le domaine privé.

## LIMITATION DES PRELEVEMENTS

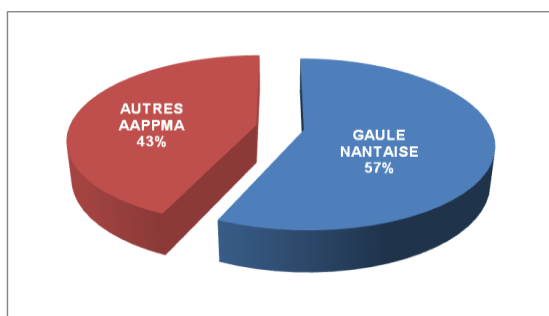
Nous avons milité pour la limitation des prises et pour le passage de la taille mini du brochet à 60cm

Nous avons obtenu satisfaction sur ces deux points

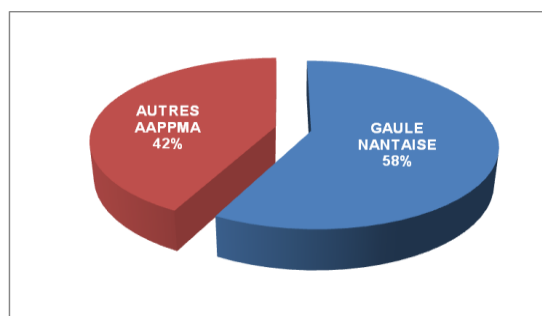
Nous avons été les premiers à proposer une réglementation spécifique sur les étangs de -2ha, 2 cannes maxi, 1 brochet ou sandre par jour et par pêcheur : tous nos plans 2ha ont la même réglementation (hors no kill et protections spécifiques des espèces)

% PLAN D'EAU avec réglementation spécifique

FD 44: 103 PLANS D'EAU



FD 44: 36 PLANS D'EAU < 2 ha



## PECHE AUX ENGINS

En ce qui concerne la pêche aux engins sur le domaine privé, nous avons milité depuis plusieurs années pour la suppression de la pêche au filet dans tout le département (nombreuses plaintes de pêcheurs sur l'Acheneau et l'Ognon notamment) ; nous avons un lot de pêche sur l'Acheneau où nous avons interdit le filet par arrêté préfectoral. Malheureusement une AAPPMA dans ce secteur fait du lobbying pour maintenir cette pêche non sélective et dépassée. Grace à notre pugnacité auprès de la FD44, un premier pas vient d'être franchi car en 2019 les filets devront avoir une maille mini de 50mm et ne pas dépasser 10m au lieu de 25m.... Ce n'est pas suffisant pour nous, et nous continuerons de réclamer sa suppression.

## PARCOURS « NO KILL » ou parcours de « graciation »

Il faut comprendre que ceci n'est pas un mode de gestion halieutique mais bien la prise en compte de la pêche de loisir pour répondre à la demande des pêcheurs de plus en plus nombreux (jeunes et moins jeunes)

La Gaule Nantaise a choisi de répondre à cette forte demande en développant ces parcours tout en maintenant des secteurs de pêche « traditionnel »

Comment ?

En offrant cette possibilité systématiquement dans les secteurs où nous disposons de 2 étangs : ex la Chapelle Basse Mer

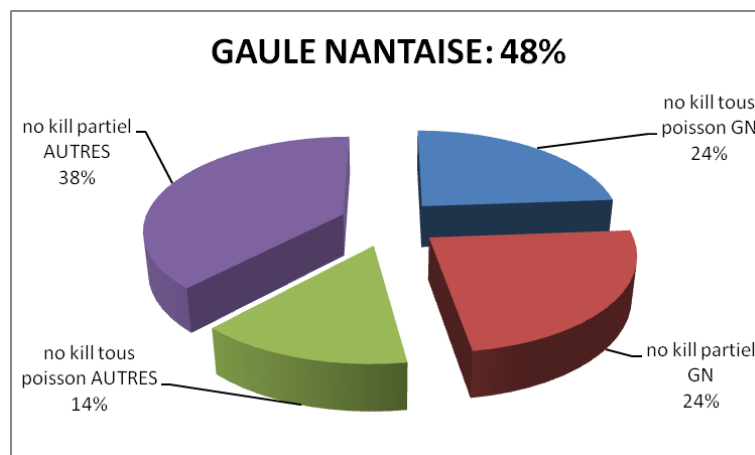
Mais aussi en l'introduisant dans les nouveaux plans d'eau : ex Bouaye la Mévelièrre ou en protégeant certaines espèces ( brochet Pont de l'Ouen , black bass La Clérisière)

Où en sommes-nous aujourd'hui ?

## PLANS D'EAU

23 plans d'eau en no kill dans le département (22%) : 8 no kill tous poissons, 13 no kill partiel

La part Gaule Nantaise des étangs en no kill est de 48%



Nous sommes donc mieux positionnés sur ce type de pêche que toutes les AAPPMA du département....

## RIVIERES

Nous sommes la seule AAPPMA du département à proposer des parcours no kill sur les rivières, ce qui nous vaut les foudres des pêcheurs professionnels et pêcheurs amateurs aux engins.

1<sup>ère</sup> catégorie domaine privé : 2 parcours : le Cens, le Gesvres

2<sup>ème</sup> catégorie domaine public : la Sèvre, l'Erdre

2<sup>ème</sup> catégorie domaine privé : le Gesvres

Du fait de promouvoir le « no kill », Les pêcheurs désirant garder leurs poissons ne peuvent plus être satisfaits sur certains plans d'eau. Lorsque nous avons mis le Pont de l'Ouen en « no kill » nous avons compensé ce manque en alevinant en brochets maillés les plans d'eau avoisinants, ce qui nous paraît juste car nous devons satisfaire tous nos adhérents. Malheureusement une poignée d'indélicats risquent de mettre en cause cette mesure à cause de leurs excès.....

Voici notre ligne de conduite : nous pensons que cette gestion est équilibrée, mais nous avons bien conscience aussi qu'essayer de satisfaire tout le monde peut engendrer des mécontentements....

Le débat reste ouvert

Et bonne année halieutique à tous !

Le Conseil d'Administration

janvier 2019